

Rapport

Générale

colonial

## Rapport n° le 24 janvier 1940 réglant la dévolution des biens communistes aux colonies,

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 janvier 1940

Numéro JO

n° 520 du 31/03/1940

Date du numéro

31 mars 1940

### TEXTE INTÉGRAL

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANCAISE.,. Paris. le 24 janvier 1940. Mousieur le l'résident, Le décret-loi du 26 septembre 1959 portant dissolution des organisations communistes, applicable aux colonies en vertu de son article 5, a été complété par un décret du 29 novembre 1939 réglant la dévolution des biens appartenant au parti communiste, Il nous a paru opportun d'adapter ces dernières dispositions à nos possessions d'outre-mer. Tel est l'oblet du prolet de décret que nous avons l'honneur de sonmettre à votre haute sanction. Nous vous prions d'agrée, monsieur le President. l'hommage de notre profond respect,

**Le Ministre des colonies, Georges MANDEL. Le Ministre des finances, Paul REYNAUD.**